


Arcachon



Document d'Information Communal

Sur les Risques Majeurs à Arcachon

DICRIM



03	Introduction
04	Arcachon face à un risque majeur
05	Les citoyens face à un risque majeur
07	Feu de forêt
08	Tempête et vent violent
09	Inondation et submersions marines
10	Phénomènes littoraux
11	Canicule
12	Autres risques
14	Informations utiles

Introduction

La Ville d'Arcachon est appréciée pour son cadre de vie et les nombreuses activités proposées. Comme bien d'autres villes, elle est néanmoins soumise à des aléas liés, principalement, à l'environnement et aux conditions climatiques.

Ce document a pour vocation de recenser les possibles phénomènes à risque et d'indiquer les conduites à tenir : que faire en cas de feu de forêt ? De submersions marines ? De mouvements de foule ? Quelles personnes prévenir ?

Parce que la sécurité commence par une prise de conscience des risques potentiels auxquels nous pouvons être confrontés, ce document énonce très simplement les démarches à suivre.

Un risque majeur est un évènement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction des pouvoirs publics ou des moyens de secours.

Les risques majeurs sont classés en 2 grandes catégories : les risques naturels et les risques technologiques.

Les risques majeurs sur Arcachon



→ Feu de forêt



→ Phénomènes littoraux



→ Tempête
et vent violent



→ Canicule



→ Inondation
et submersions marines

→ Autres risques

Arcachon face à un risque majeur

L'anticipation : l'organisation de la vigilance

La vigilance précède l'état d'alerte et permet d'anticiper et de préparer les événements à venir.

C'est essentiellement le cas avec les risques tempête, inondation ou submersions marines facilement anticipés par les services de Météo France ou par la nouvelle alerte « vagues-submersion ».

Des mesures de prévention accompagnent le cas échéant ces informations :

- Fermeture des jetées
- Fermeture du parc Mauresque
- Fermeture du Belvédère

En période de crise

Comment est donnée l'alerte ?

L'alerte est diffusée par les autorités.



Par la sirène d'alerte :

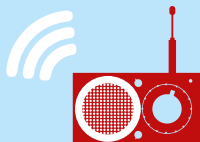
3 séquences de 1 minute et 41 secondes séparées par un silence (à ne pas confondre avec les essais du 1^{er} mercredi de chaque mois : 1 séquence de 1 minute et 41 secondes)



Par véhicule muni d'un haut parleur



Via le système Télmail



Par les médias : radio, journaux, télévision, site internet...



Par les panneaux lumineux se trouvant dans la ville



Une notice affichée à la Mairie et dans les Maisons de Quartiers



Du porte à porte

Cellule de crise en Mairie

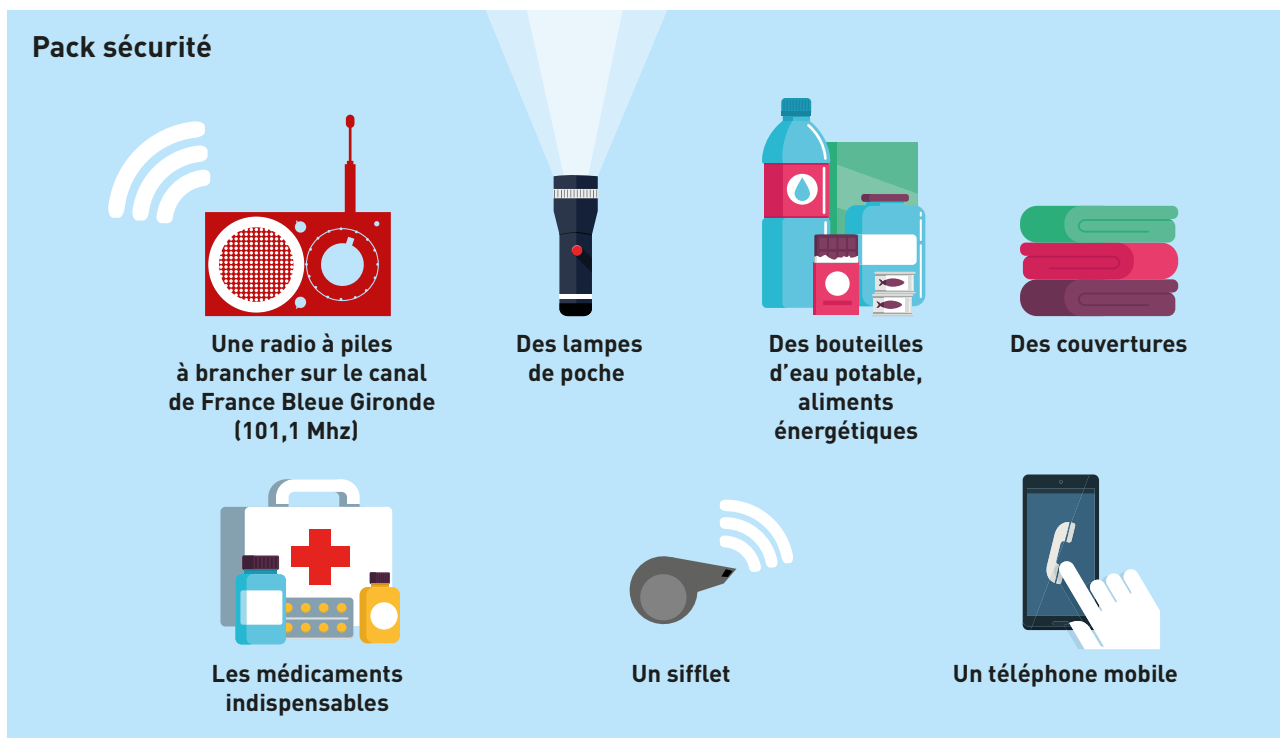
- En cas de risque majeur, le plan communal de sauvegarde est déclenché.
- Automatiquement, une cellule municipale de crise se met en place pour coordonner les actions des différents services de la Ville : accueil physique et téléphonique, soutien à la population, services techniques et logistiques....
- Le standard de la Ville d'Arcachon **05 57 52 98 98** ou le numéro vert (qui sera activé lors d'un événement majeur) en lien avec la cellule de crise est à la disposition des administrés, pour répondre à leur demande.

Après la crise : retour à la normale

Il faudra prendre contact avec le service « assurances » de la Ville d'Arcachon pour disposer des informations sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les citoyens face à un risque majeur

L'anticipation



Éléments à connaître dans son habitation

- L'emplacement des différents robinets des compteurs (eau, gaz) et comment les fermer,
- L'emplacement du disjoncteur et comment le couper,
- Comment débrancher les antennes de télévision.

Les démarches à anticiper pour d'éventuelles indemnisations

- Informer ses proches de l'existence de ces documents personnalisés et de leur emplacement dans la maison,
- Vérifier les termes, les montants et les franchises des contrats d'assurance,
- Garder toutes les factures importantes (meubles, électro ménagers, hifi, multi média...),
- Faire des photos des objets les plus précieux. Ces éléments pourraient être demandés par les assureurs pour d'éventuelles indemnisations.

Inscription à Télmail

- Télmail est un système d'information gratuit mis en place par la Municipalité dont le principe est l'envoi par courriel et/ou SMS, entre autres informations, d'un message d'alerte en cas d'éventuelles intempéries attendues.
- Bulletins à disposition en Mairie, dans les points accueil et sur notre site internet www.ville-arcachon.fr

Les citoyens face à un risque majeur

En période de crise

Les bons réflexes : le citoyen est le premier responsable de sa propre sécurité.

- Rester calme,
- Écouter les radios locales qui donneront toutes les informations sur l'évolution de la situation et la conduite à tenir,
- Respecter scrupuleusement les consignes qui seront communiquées,
- S'intégrer utilement dans l'organisation des secours,
- Informer les secours si l'on est témoin d'une situation de détresse.

Consignes de sécurité communes à tous les risques



S'abriter



Sortir son pack sécurité (p05)



Écouter la radio



Se confiner dans une pièce
(peu de fenêtre et d'évacuation)



Respecter les consignes
formulées par les autorités



Se tenir prêt à évacuer le cas échéant

En cas d'accident, que dire aux secours ?

- Indiquer son nom, son numéro de téléphone,
- Indiquer l'adresse de l'accident, le bref descriptif mais précis de la situation : nombre de victimes et leur état,
- Essayer de ne rien oublier,
- Ne raccrocher que lorsque la consigne est donnée.

À ne pas faire

- Saturer les lignes téléphoniques,
- Aller chercher les enfants à l'école. Un plan est toujours prévu par les établissements scolaires pour la gestion des risques majeurs. Les enfants sont en sécurité dans l'enceinte de l'école.
- S'approcher des dangers.

Et dans tous les cas

- Penser à protéger sa vie avant de protéger ses biens,
- Ne pas oublier que la panique peut tuer.

Feu de forêt



Pour qu'un feu se déclenche, il faut réunir trois conditions

- Une source de chaleur (flamme, étincelle),
- Un comburant par apport d'oxygène (le vent est un redoutable acteur),
- Un combustible (la végétation).

Les bons comportements à adopter

AVANT

- Débroussailler,
- Prévoir les moyens de lutte contre les incendies (points d'eau, matériels),
- Vérifier l'état des fermetures, des portes et des volets, de la toiture,
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu

- Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible,
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent,
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche,
- Respirer à travers un linge humide,
- Suivre les instructions des pompiers.

Si l'on est en voiture

- Ne pas sortir,
- Gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares (pour être facilement repéré).

Si l'on est dans son habitation

- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment,
- Ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers,
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).

Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Rassembler la famille et les animaux domestiques dans la maison (n'évacuer que sur ordre des autorités),
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres,
- Calfeutrer les issues,
- Rentrer les mobiliers de jardin.

APRÈS

Eteindre les foyers résiduels

- Porter une attention particulière à l'habitation, à la toiture et aux combles en recherchant et en surveillant les braises qui pourraient rester sous les tuiles ou dans les aérations par exemple...

Zones les plus vulnérables

- Secteur de Camicas,
- La Ville d'Hiver, les Abatilles,
- Pereire et Le Moulleau.

Tempête et vent violent

On parle de tempêtes pour des **vents moyens supérieurs à 89 km/h**.

Elles sont généralement prévisibles et font l'objet d'une information par bulletin météo spécial.

Les bons comportements à adopter

AVANT

- Consulter la carte de vigilance « météo » (<http://www.meteofrance.com/>) et connaître les comportements à adapter,
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés,
- Se mettre à l'abri dans une structure en dur,
- Fermer les portes et les volets,
- Rentrer les animaux et le matériel,
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et une réserve d'eau potable,
- S'éloigner des bords de mer et du Bassin,
- Éviter les jetées, les épis et les secteurs forestiers,
- Annuler les sorties en mer ou en rivière,
- Prendre contact avec ses voisins (solidarité),
- Propriétaires de bateaux : vérifier l'amarrage du navire et l'arrimage du matériel à bord,
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel,
- Mettre les grues en girouette.

PENDANT

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités,
- Appliquer les consignes des autorités,
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision,
- S'abriter dans un lieu de tenue suffisante par rapport au risque climatique,
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement,
- En cas de déplacement obligatoire, indiquer à vos proches, votre destination.

APRÈS

- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés,
- Faire appel aux services compétents pour mettre en sécurité les branches et arbres qui menacent de tomber,
- Rejoindre si nécessaire les lieux mis à disposition par les autorités,
- Réparer ce qui peut l'être sommairement,
- Si nécessaire, faire connaître sa situation aux services de secours.

Zones les plus vulnérables

- Toute la Ville.



Inondations et submersions marines



Les submersions marines accompagnent souvent les tempêtes. Le vent et /ou les fortes marées génèrent de grosses vagues pouvant déferler et devenir dangereuses et/ou destructrices.

Une côte de seuil est fixée en deçà de laquelle est définie la zone de submersion.

Les bons comportements à adopter

EN PREVENTION

- Mise au-dessus de la côte de seuil de tout stockage de produits dangereux ou polluants,
- Arrimage des cuves et des installations techniques (compteurs...),
- Pose de vannes ou de robinets de coupures,
- Matérialisation de l'emprise des bassins et piscines à un mètre au-dessus du sol.

AVANT

- Prévoir les gestes essentiels :
 - Mise au sec des meubles, objets, matières et produits,
 - Obturation des entrées d'eau : portes, soupiraux, événements,
 - Constitution d'une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
 - Prévoir les moyens d'évacuation,
 - Stationner les véhicules dans des zones non inondables,
 - Ne pas prendre la mer,
 - Plaisanciers : vérifier l'amarrage du navire et l'arrimage du matériel à bord.

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance, dès l'alerte :
 - Couper le courant électrique,
 - Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines),
 - Se tenir éloignés du bord de mer et des ouvrages exposés aux vagues,
 - Ne pas circuler à pied ou en voiture,
 - Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture),
 - N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités, (Mairie, Préfecture, Pompiers) ou si vous y êtes forcés.

APRÈS

- Aérer la maison,
- Désinfecter à l'eau de javel,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un professionnel.

Zones les plus vulnérables

- Front de Mer,
- Secteurs de l'Aiguillon et du Port,
- Parkings souterrains,
- Allée de la Chapelle, cours Lamarque vers la rue François Legallais.

Phénomènes littoraux

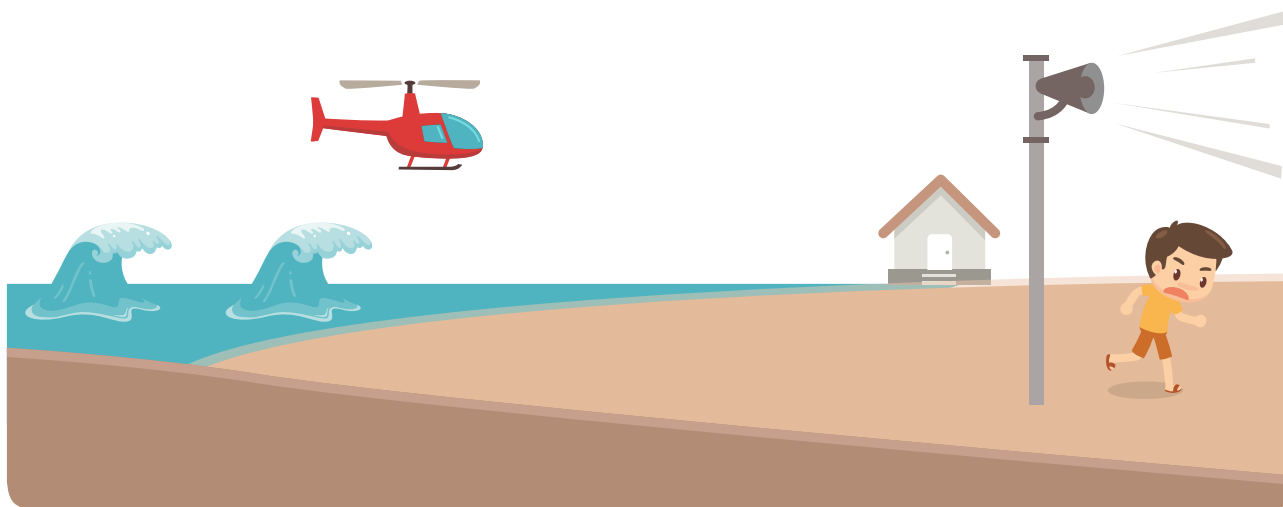
Il s'agit de l'érosion marine et de l'avancée dunaire. Ces phénomènes sont prévisibles, mais peuvent devenir brutaux par la conjonction de divers paramètres : tempête, forte houle ou grande marée. Cela peut se traduire par l'effondrement d'un pan de dune ou de perré retenant le sable.

Les bons comportements à adopter

- Quitter les lieux au plus vite,
- Ne jamais s'approcher pour voir le phénomène,
- Si l'on est témoin d'une situation de détresse, appeler les secours (18 ou 112).

Zones les plus vulnérables

- Front de Mer, principalement le secteur du Moulleau.



Canicule

Le plan canicule est déclenché par la Préfecture lorsque les températures de chaleur atteignent 35°C le jour et 21°C la nuit, durant trois jours consécutifs.

Les bons comportements à adopter

EN PRÉVENTION pour les personnes fragiles : isolées, âgées...

- Se faire recenser auprès du CCAS.

PENDANT

- S'hydrater régulièrement,
- S'informer auprès du CCAS pour connaître les préconisations,
- Rester chez soi aux heures les plus chaudes de la journée,
- En cas de sortie, préférer les magasins ou les lieux climatisés,
- Se rendre dans les lieux rafraîchis mis à disposition par les Autorités,
- Aérer le matin le logement et fermer les volets en journée pour maintenir un peu de fraîcheur,
- S'inquiéter des personnes les plus vulnérables dans son entourage immédiat (famille, amis, voisins...) et prévenir le CCAS en cas de nécessité.



Les autres risques

Le risque attentat

EN PRÉVENTION

- Signaler tout colis suspect à la Police Nationale ou Municipale,
- Signaler toute personne suspecte à la Police Nationale ou Municipale,
- Si vous devez vous rendre à l'étranger, suivre les recommandations données par le Service des Affaires Etrangères.

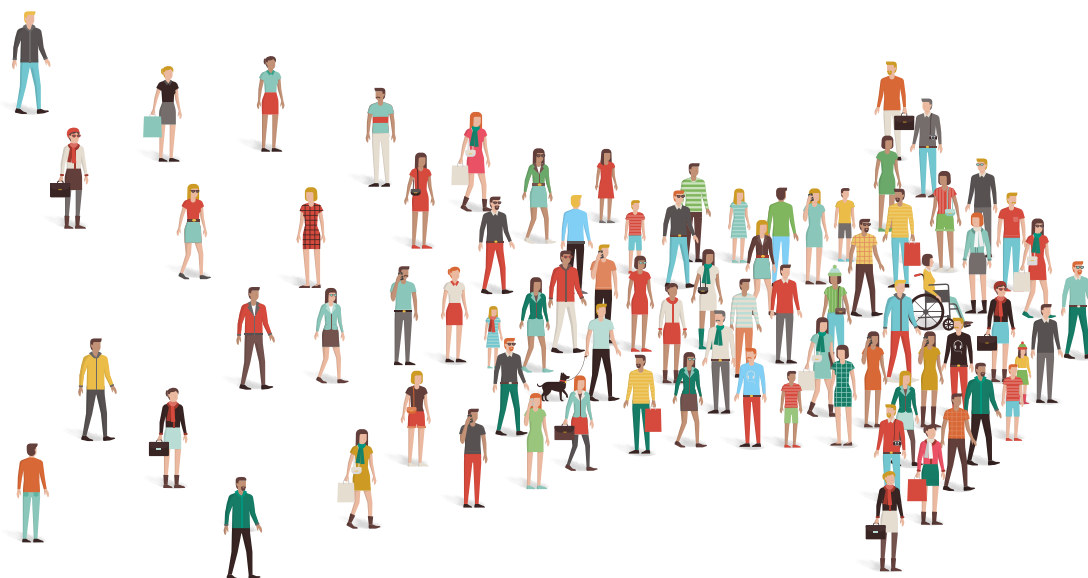
PENDANT

Si la menace est sérieuse ou si un attentat se produit

- S'éloigner le plus rapidement possible sans paniquer,
- Aider les personnes en difficulté à s'éloigner,
- Donner l'alerte en appelant le 112, dès que possible,
- Ne pas utiliser les ascenseurs,
- Ne pas rester à côté des immeubles susceptibles de s'effondrer,
- Mettre son téléphone sur silencieux,
- Attendre la prise en charge par les services de sécurité et de secours,
- Ne pas se précipiter vers les services de sécurité et de secours mais se présenter à eux avec les mains en l'air,
- Suivre les recommandations des services d'urgence et d'intervention.

APRÈS

- S'informer sur les lieux qui pourraient être encore fermés,
- En fonction de l'ampleur de l'attaque, une évacuation des alentours est possible, suivre les instructions reçues,
- Consulter un médecin ou un psychologue sur un éventuel choc post-traumatique.



Les autres risques

Les grands rassemblements de foule

Organisés dans le cadre des animations d'été, ils peuvent susciter, en cas d'évènement imprévu, des mouvements de panique.

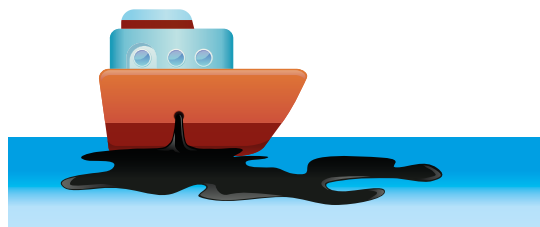
Les bons comportements à adopter

- Rester calme,
- Eviter de téléphoner,
- Tenir la main des enfants,
- Quitter les lieux à pied, sans courir, en laissant les objets volumineux,
- Laisser le véhicule, libérant ainsi le passage pour les secours,
- Suivre les instructions des services de secours et (ou) des organisateurs.

Zones les plus vulnérables

- Vélodrome,
- Stades,
- Plages,
- Port de Plaisance,
- Front de Mer,
- Palais des Congrès,
- Hyper centre-ville.

Les pollutions marines



Elles proviennent du naufrage d'un bateau contenant des matières dangereuses ou très polluantes (hydrocarbure) qui par l'effet des courants, se déversent sur nos côtes.

Les bons comportements à adopter

- Ne pas s'approcher du rivage,
- Ne rien toucher,
- Se porter volontaire pour participer aux opérations de nettoyage et suivre les consignes.

Zones les plus vulnérables

- Le littoral.

Informations utiles

S'informer, demander de l'aide

- Météo France : 08 99 71 02 33
- Mairie d'Arcachon : 05 57 52 98 98
- CCAS : 05 57 52 50 80
- Arcachon Santé : 08 00 00 03 75
- Centre Anti poison : 05 56 96 40 80
- Gendarmerie d'Arcachon : 05 57 72 24 50
- Sous-Préfecture d'Arcachon : 05 56 90 60 60
- Préfecture de la Gironde : 05 56 90 60 60

Numéros d'urgences

- Pompiers : 18 (numéro européen de secours : 112)
- Police : 17 (numéro européen de secours : 112)
- SMUR : 15 (numéro européen de secours : 112)

Numéros de service

- Urgence Gaz : 08 00 47 33 33
- Urgence Electricité : 09 72 67 50 33
- Urgence Eau : 05 57 16 56 06